

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 30 novembre 2023

ÉCONOMIE

La Métropole offre le stationnement les week-ends dans plusieurs villes pour faciliter les achats de fin d'année

À l'aube des fêtes de fin d'année, la Métropole Aix-Marseille-Provence renforce son soutien à l'activité des commerçants des centres-villes du territoire pour permettre aux habitants d'effectuer leurs achats de Noël en toute sérénité. La gratuité temporaire du stationnement sera en effet proposée dans de nombreux parkings métropolitains* durant plusieurs week-ends de décembre.

Afin d'inciter les habitants à venir effectuer leurs achats dans des commerces de proximité et de soutenir leurs activités, la Métropole offre, cette année encore :

- Les 9, 10, 16, 17, 23 et 24 décembre 2023 : **deux heures de stationnement** (plage de 10h à 19h) dans de nombreux parkings métropolitains du centre-ville élargi de **Marseille, La Ciotat, Aubagne, Aix-en-Provence, Cassis et Istres**.

- Les 2, 3, 9, 10, 16, 17, 23 et 24 décembre 2023 : **deux heures de stationnement** (plage de 10h à 19h), dans les parkings de **Salon-de-Provence**.

"Les commerçants sont essentiels, notamment sur le plan économique et pour dynamiser nos cœurs de ville. Pour ces fêtes de fin d'année, nous avons décidé de renouveler notre dispositif afin qu'il soit encore plus facile de consommer local pour tous ceux qui le souhaitent", précise Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Par ailleurs, pour consommer local tout en se déplaçant de manière responsable (transports en commun et modes actifs), la validité du ticket 1 voyage urbain** sera étendue à 24 heures ces jours-là. Pour les réseaux interurbains, l'achat d'un titre 1 voyage permettra de bénéficier d'un aller-retour sur l'un des réseaux lecar ou lecar+. **Durant ces week-ends de forte affluence dans les centres-villes, privilégier les transports en commun apparaît logiquement comme une solution plus écologique.**

Plus d'informations sur www.ampmetropole.fr.

*Parkings concernés : **Aix-en-Provence** (Ronde, Cardeurs, Carnot, Méjane, Mignet, Signoret, Pasteur et Bellegarde) ; **Aubagne** (8-Mai-1945) ; **Cassis** (La Viguerie, Mimosas, Daudet, La Madie et Bestouan) ; **La Ciotat** (Vieux-Port, Centre Verdun) ; **Marseille** (Les Docks, Castellane, Charles de Gaulle, Estienne d'Orves, Monthyon, République, Jean Jaurès, Vieux-Port, Phocéens, Hôtel de Ville, Préfecture, Baret-Saint-Ferréol, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Espercieux) ; **Istres** (Arnavaux, Victor Hugo, Carmes) ; **Salon-de-Provence** (L'Emperi, Portail Coucou).

**Réseaux concernés : RTM, Ciotabus, Les Bus de la Marcouline, Aix en Bus, Salon Étang Côte-Bleue, Ulysse, Carreize, Pays d'Aix mobilité.